



Cercle d'échecs ILL-RÉGENCE

(Ensisheim GPS 47°51'31.9"N 7°20'19.9"E — Ruelisheim GPS : 47°49'19.7"N 7°21'26.5"E)



Nos coordonnées : Cercle d'échecs ILL-RÉGENCE

Maison des Associations

5 rue de l'églises 68270 RUELISHEIM

- Association type loi 19 avril 1908 régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local CCL
- Inscrit au registre des associations du Tribunal de Mulhouse Vol LXXVIII (78) Folio n°9
- SIREN : 452 559 826 - SIRET : 452 559 826 00014
- Adresse email : contact@illregence.fr

- Affilié à la Fédération Française des Echecs sous le n° B 68074
- Agréé par Jeunesse et Sports sous le n° 03/2001-68-S
- Code APE/NAF : 9329Z – Autres activités récréatives et de loisirs
- Site internet <https://www.illregence.fr>

ENSISHEIM, le 22 juillet 2023

Compte-rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 juillet 2023

Présents :



Liste émargements
AG extraordinaire 2023

Membres du Cercle : Voir feuille d'émargement ci-jointe, 14 présents pour 45 membres.

Pouvoirs : Voir feuille d'émargement ci-jointe, 6 pouvoirs pour 45 membres

Membres du Cercle excusés : MM. EL HASSOUNI Aziz, BENOIT David, BERINGER Bernard, BRONNER Stéphane, PÉRÈS Vincent

Ordre du Jour

1. **Soumission de la révision des Statuts à l'AG**
2. **Changement d'adresse postale pour le Siège du Cercle d'échecs Ill-Régence**
3. **Soumission de la révision du règlement intérieur à l'AG**

17H30, le Président du cercle d'échecs Ill-Régence, Thierry PÉRÈS, ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce samedi 22 juillet 2023

Introduction,

Le Président est heureux d'accueillir les participants à cette AG extraordinaire.

Il remercie les membres du Comité et du Cercle qui ont œuvré à la révision de ces documents qui ont été diffusés aux membres et sont accessibles à tous sur le site internet du cercle.

Il rappelle que le quorum de la moitié des membres+1 n'a pas été atteint lors de l'A.G. Ordinaire et que par conséquent une A.G Extraordinaire était nécessaire pour statuer sur la révision des Statuts. Il rappelle qu'en A.G Extraordinaire la majorité 3 /4 des voix des membres présents est suffisante à la modification des statuts.



Cercle d'échecs ILL-RÉGENCE

(Ensisheim GPS 47°51'31.9"N 7°20'19.9"E — Ruelisheim GPS : 47°49'19.7"N 7°21'26.5"E)



Nos coordonnées : Cercle d'échecs ILL-RÉGENCE

Maison des Associations

5 rue de l'églises 68270 RUELISHEIM

- Association type loi 19 avril 1908 régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local CCL
- Inscrit au registre des associations du Tribunal de Mulhouse Vol LXXVIII (78) Folio n°9
- SIREN : 452 559 826 - SIRET : 452 559 826 00014
- Adresse email : contact@illregence.fr
- Affilié à la Fédération Française des Echecs sous le n° B 68074
- Agréé par Jeunesse et Sports sous le n° 03/2001-68-S
- Code APE/NAF : 9329Z – Autres activités récréatives et de loisirs
- Site internet <https://www.illregence.fr>

1. Soumission de la révision des Statuts à l'AG Extraordinaire

Le président souligne que la plus grosse partie du travail a consisté à joindre les références réglementaires et légales, d'épurer le document initial de tout superflu.

Texte soumis aux votes de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22/07/2023 :



Modif des Statuts
validé par AG du 22-

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Changement d'adresse postale pour le Siège du Cercle d'échecs Ill-Régence

Nous avons enfin un Siège fixe pour le Cercle d'échecs Ill-Régence, avec une boîte aux lettres.
Le Secrétaire propose de faire la modification au Tribunal d'Instance de Mulhouse de façon suivante :
Ancienne adresse du Siège de l'Association : 34 rue du 1^{er} mai, 68270 RUELISHEIM
Nouvelle adresse du Siège de l'Association : 5 rue de l'église, 68270 RUELISHEIM
Proposition soumise aux votes de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22/07/2023
Adoptée à l'unanimité.

3. Soumission de la révision du règlement intérieur à l'AG

Le règlement intérieur est validé sous réserve de le revoir dans les 6 mois avec entre autres les points suivants :

- Incidence de la part Fédé sur le montant de l'adhésion.
- Participation aux frais d'inscriptions (tournois, etc)

Le texte est modifié immédiatement en retirant Blodelsheim de l'implantation du Cercle qui se réduit aux seules communes d'Ensisheim et de Ruelisheim

Texte soumis aux votes de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22/07/2023 :



Règlement intérieur
adopté le 22 juillet 2

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président :
PERES Thierry

Le Secrétaire :
BOROWIAK Philippe